



## **Concours de recrutement de professeurs des écoles**

### **Présentation des deux épreuves d'admissibilité**

Le nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles répond au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants : un concours qui constitue un jalon déterminant du parcours intégré de formation, et s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats ; un concours qui est un acte de recrutement et non de certification universitaire ; un concours, situé en fin de S2 de Master, qui repose sur des épreuves tenant compte d'un parcours progressif de professionnalisation.

Les deux épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoir adapté à l'exercice professionnel, de sa capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués et de présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite. Ces écrits portent sur le français et les mathématiques à savoir les deux domaines d'enseignements fondateurs de l'école primaire. L'admissibilité permet ainsi de déterminer un groupe de candidats présentant un niveau de maîtrise suffisant du français et des mathématiques pour exercer le métier de professeur des écoles. Les exemples de sujets présentés ci-dessous éclairent les formateurs et les étudiants quant aux attentes des jurys.

Les deux épreuves orales d'admission permettront, d'une part, d'apprécier un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions de l'École. Le rôle particulier du professeur des écoles en relation permanente avec les agents des collectivités territoriales et avec les parents est ainsi valorisé.

Cette forme de concours par le choix qu'elle offre au candidat, devrait ouvrir le vivier de recrutement à tous les parcours de formation sans les opposer aux deux piliers de la polyvalence que sont la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ni à l'EPS, troisième domaine de l'école primaire par le temps qui doit lui être consacré. L'année de M2 trouvera toute sa place dans le dispositif pour compléter les domaines de la polyvalence et approfondir ce que le concours aura apprécié.

## **Présentation de la première épreuve écrite : français**

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1) La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2) Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3) Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

La première partie de l'épreuve cherche à valoriser la capacité des candidats à comprendre et à analyser des textes, ainsi que leur aptitude à établir des relations entre des écrits d'auteurs, d'époques, voire de types différents qui, sur un même thème, présentent des points de vue complémentaires tout en étant souvent contrastés.

Cette compétence apparaît nécessaire pour assurer un enseignement suffisamment précis de la compréhension en lecture, qu'il s'agisse de textes de fiction ou à caractère documentaire. Cet exercice permet également de vérifier les capacités de lecture des candidats pour qu'ils puissent accéder à des ressources qui facilitent leur formation professionnelle dans l'ensemble des disciplines.

Cette première partie doit aussi permettre aux candidats de montrer leur capacité à concevoir une problématique et à écrire un texte argumenté, articulé et cohérent. La forme et la présentation doivent être claires pour le lecteur et la langue employée de qualité à tout point de vue, comme l'indique l'arrêté : correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression.

Les exemples donnés correspondent à une partie des possibilités ouvertes par le texte de l'arrêté dans la mesure où ils comprennent seulement des textes littéraires ; des rapprochements entre textes littéraires et documentaires ou encore entre des textes seulement documentaires sont aussi possibles.

Les questions posées dans ces exemples ne sont pas directement pédagogiques mais elles se réfèrent à des sujets qui interviennent dans la formation de la personne.

La deuxième partie cherche à vérifier l'acquisition de connaissances fondamentales sur la langue française par les candidats, condition nécessaire à la mise en place d'un enseignement sur la langue à l'école.

Chacune des deux questions peut porter sur l'un des domaines de l'étude de la langue identifiés dans l'arrêté (grammaire, orthographe, vocabulaire, système phonologique).

La forme privilégiée dans les exemples est celle du questionnaire centré sur une notion, mais des questions plus ouvertes comportant aussi une dimension didactique plus affirmée peuvent également être proposées.

La troisième partie est directement en relation avec la pratique de classe pour l'enseignement du français à partir de supports couramment utilisés dans ce cadre.

Il ne s'agit pas ici de concevoir un enseignement, ce qui devrait être l'objet notamment de la formation professionnelle qui suit le concours, mais de chercher à apprécier l'adéquation de supports et de démarches pédagogiques utilisés dans la classe aux notions visées, d'identifier leurs caractéristiques et leurs limites.

Dans les exemples proposés, la réflexion des candidats est soutenue par un ensemble de questions qui permettent de cerner les principaux aspects de la situation d'enseignement présentée.

Les supports mobilisés ici sont d'une part des documents destinés aux élèves et aux enseignants dans des situations classiques à l'école élémentaire, mais présentent aussi, pour répondre aux caractéristiques de l'enseignement en maternelle, une situation de langage.

La qualité d'écriture et de maîtrise de la langue française des candidats constitue un critère essentiel pour le recrutement d'enseignants. Ainsi, dans le barème défini par l'arrêté, une partie des points est dédiée à la correction et à la qualité de la langue écrite qui doit être évaluée sur l'ensemble de l'épreuve.

### **Présentation de la deuxième épreuve écrite : mathématiques**

Les notions mathématiques abordées à l'école primaire constituent les bases d'un corpus plus large qui sera développé au cours la scolarité obligatoire.

Pour pouvoir les enseigner, le futur professeur des écoles se doit d'en maîtriser les fondements théoriques et de connaître les développements qu'ils permettront dans les années de collège.

Il est donc demandé au candidat au professorat des écoles un niveau de connaissances et de raisonnement *correspondant à celui exigé par la maîtrise les programmes de collège.*

*Exposer ce raisonnement de manière claire et rigoureuse* est une des manifestations de cette maîtrise.

L'épreuve comporte trois parties :

1) La première partie consiste en un *problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*

Ce problème peut, autour d'un thème donné, faire appel à plusieurs registres : numérique, algébrique, géométrique, graphique, etc.

Il permet au candidat de montrer sa capacité à mettre en relation ces différents registres, mais aussi de montrer une représentation correcte des différents statuts mathématiques des énoncés rencontrés : données, hypothèses, propriétés ou théorèmes.

Ce problème peut comporter plusieurs parties; il peut être demandé au candidat de démontrer des propriétés connues, de modéliser une situation en vue de la résolution d'un exercice concret ou de mener un raisonnement à portée plus générale.

2) La deuxième partie est *composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.*

Des exercices de types différents peuvent être proposés dans un même sujet.

Les questions à choix multiples sont accompagnées d'une demande de justification ; elles permettent de mettre en œuvre des types de raisonnement variés et notamment la preuve par présentation d'un contre exemple.

Les questions à réponse construite peuvent dans certains exercices être des questions ouvertes qui demandent pour leur résolution une prise d'initiative.

3) La troisième partie consiste en une *analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.*

Cette partie peut porter sur une notion spécifique de l'un des trois cycles, ou sur une notion abordée de façon progressive au cours de plusieurs cycles.

La maîtrise des notions s'exprime notamment à travers la capacité du candidat à mettre en perspective ces notions et à expliciter les caractéristiques mathématiques des développements ou enrichissements successifs.